



COMPTE RENDU de la Réunion
du 24 Mai 2019

sous la présidence de Laurent REGNIER

Etaient présents :

Les membres du bureau :

Laurent REGNIER, Alexis CHERON, Clotilde CLEMENT-CUZIN, Alain EGRET, Sylvie EGRET, Loïc FROGER, Patrick JEAN, Brigitte REGNIER, Bruno SUFFICE.

Début de la réunion : 19h05

TIR A L'ARC EN EXTERIEUR INTERNATIONAL (TAE)

Le TAE aura lieu les 15 et 16 juin 2019.

TERRAIN :

Refaire un mail à Mr Paris pour lui rappeler la date du concours et surtout faire confirmer qu'on aura bien tout ce qui a été demandé par mail le 10 avril.

Faire un mail aux archers Vovéens et mettre un petit message sur Facebook pour savoir qui sera présent selon leur disponibilité pour aider à la préparation des sandwiches à la buvette ainsi que sur le terrain.

Il faut aussi que les pâtisseries se mettent au fourneau pour alimenter la buvette en gâteaux.

Le terrain sera tracé en blanc s'il n'y a plus de foot en couleur si le foot joue toujours (voir avec Eric), le vendredi à partir de 13h00, Jérémie et Jean-Louis Clément-Cuzin ainsi qu' Eric seront présents. Voir avec Christian car s'est lui qui avait utilisé la machine à tracer l'année dernière. On ne trace que le pas de tir (zone d'arc, la ligne de tir) ainsi que la ligne des 50 et 70 m.

A 17h, chargement des remorques (s'il y en a) du matériel puis installation. Alexis doit demander à son père pour avoir un camion. Toutes les cibles seront installées à 70m et samedi soir il faudra toutes les rapprocher suivant les distances poulies et jeunes.

Ne pas oublier les poussins officiels qui tireront eux à 20 m.

Loïc doit demander à Nicolas Simon si c'est toujours bon pour qu'il apporte sa sono avec 3 ou 4 enceintes à voir.

Faire les invitations aux élus de Voves ainsi que Mr le Maire, au député, à la COM COM, à Mme Breton, au Conseil Régional

Nicolas et Sylvie récupéreront les feux au concours d'Auneau le 09 juin.

BUVETTE :

Jean-Louis et Clotilde seront responsable de la buvette en l'absence de Brigitte.

Un mail sera fait aux équipes pour la réservation des sandwiches. La date limite des demandes de casse-croute est fixée au 08 juin.

Brigitte doit faire la liste de ce qu'il y aura de disponible à la buvette pour que les archers réservent afin d'éviter la foule à la buvette car la pause sera seulement d' 1/2 heure donc il n'y aura pas de frites ni de chipo/merguez.

- jambon beurre / rosette / rillettes
- crudité
- eau, petite et grande bouteille
- cannettes de Coca Cola, Orangina
- chips
- pâtisserie ou fruit (pomme, banane ou melon selon le prix)
- café.

Pour la bière, on ne sait pas trop car suite au nouveau règlement de la FFTA et de WORLD ARCHERY*, il est interdit de vendre de la bière aux archers, aux organisateurs ainsi qu'aux arbitres. Mais par contre on pourrait en vendre à la fin du concours s'il reste du monde car à part les personnes du terrain, on ne sait pas si on en vendra aux archers sur le départ.

Il faudra imprimer le nouveau règlement de la FFTA concernant la vente d'alcool.

DIVERS :

Les archers de Voves payeront 6 € pour les adultes et 3€ pour les jeunes. Car si on fait demi-tarif les adultes payent 5.25€ et les jeunes 3.25€ cela est compliqué avec les 0.25 centimes.

On organisera un repas froid le samedi soir avec réservation.

Sylvie ou Alain iront à la mairie le vendredi 14 juin pour récupérer les arrêtés préfectoraux, la licence pour la vente d'alcool....

FIN DE SAISON :

Un repas de fin de saison aura lieu le vendredi 28 juin après l'entraînement. Le club paye la viande les archers apporteront les salades, fromage et les desserts.

30 ANS DU CLUB :

Sylvie va contacter Mr Paris afin d'obtenir un rendez-vous avec Laurent le samedi matin 15 juin sur le stade pour l'organisation des 30 ans du club.

Divers :

Suite à la coupe d'arbres sur le terrain d'entraînement d'Auneau, Katia Berthault a demandé à Laurent si elle pouvait venir sur notre terrain. La réponse est oui.

***Extrait du Règlement WORLD ARCHERY :**

Substances interdites et alcool

La [liste des substances interdites en et hors compétition](#) est mise à jour et publiée chaque année par l'Agence mondiale antidopage. World Archery souscrit à la liste des interdictions et à un engagement dans la lutte contre le dopage dans son [règlement](#).

L'alcool n'est plus interdit en compétition par l'Agence mondiale antidopage, mais il l'est toujours par World Archery. Les athlètes sélectionnés pour des tests de dopage en compétition seront également soumis à un alcootest, et World Archery traitera tout test d'alcoolémie positif comme un résultat d'analyse anormal, de manière identique à toutes les autres substances de la liste des substances interdites.

Comme il n'y a aucune questions diverses, la séance se termine à 20h15.

Fin de la réunion : 20h15

